



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2026

CONVOCATION

Date : 23/03/2026

Envoi le : 25/03/2026

Publication le : 25/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 mars à 17h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Antoine MAQUIN Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 28

Absents : 01

Pouvoirs : 01

Votants : 29

Etaient présents :

Liste « Luynes la nouvelle dynamique » :

Mme Aurélie LEROY, M. Pascal ARRAGAIN, Mme Sabrina VRIGNAUD, M. Erick MORCHOISNE, Mme Lucie JORGE, M. Gérard MORICEAU, Mme Christelle ADAM, M. Xavier CUVIER, Mme Anita GATELIER, M. Olivier DOUSSET, Mme Chloé METAHRI, Mme Cécilia CHENET, M. Vincent GUILLET, Mme Séverine RENOU, M. Laurent BOUGEALT, Mme Angela MIGNON, M. Sébastien VEILLON, Mme Magali GAUDIN, M. Gilles HOGUET, Mme Léa JEAN-LOUIS.

Liste « Luynes avec vous » :

Mme Temanuata GIRARD, M. François-Brice JOBARD, Mme Florence TOST, M. Mickaël LALLEMAN, Mme Amélie BOLANTIN.

Liste « Luynes avenir » :

M. Bertrand RITOURET, Mme Hélène ODENT.

Absents excusés :

M. Manuel FABAS-VINSONNAUD.

Excusés, avaient donné pouvoir :

M. Manuel FABAS-VINSONNAUD avait donné pouvoir à Monsieur Erick MORCHOISNE.

Secrétaire de séance :

Mme Aurélie LEROY

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260329-DEL_29032026_03-DE



DEL N° 29-03-2026/03 ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE.

VU l'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-7-2 « qui prévoit que les Adjointes au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe ».

VU la délibération du Conseil Municipal de ce jour fixant le nombre d'Adjointes au Maire à 8.

Après un appel à candidature, la liste « LUYNES LA NOUVELLE DYNAMIQUE » présente les noms suivants :

1. Monsieur Pascal ARRAGAIN
2. Madame Aurélie LEROY
3. Monsieur Erick MORCHOISNE
4. Madame Sabrina VRIGNAUD
5. Monsieur Gérard MORICEAU
6. Madame Lucie JORGE
7. Monsieur Xavier CUVIER
8. Madame Christelle ADAM

Après avoir pris connaissance de cette liste d'Adjointes présentée par « LUYNES LA NOUVELLE DYNAMIQUE », il est procédé au vote à bulletins secrets.

Chaque Conseiller Municipal a déposé dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.	00
Nombre de votants (enveloppes déposées).	29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.	07
Nombre de suffrages exprimés.	22
Majorité absolue.	12

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260329-DEL_29032026_03-DE



La liste présentée par « LUYNES LA NOUVELLE DYNAMIQUE » ayant obtenu 22 voix, soit la majorité absolue, le Conseil Municipal :

ÉLIT la liste d'Adjoints au Maire « Luynes la nouvelle dynamique », portée par Monsieur Pascal ARRAGAIN.

INSTALLE en qualité d'Adjoints au Maire, dans l'ordre du tableau les personnes suivantes :

1. Monsieur Pascal ARRAGAIN - Premier Adjoint au Maire
2. Madame Aurélie LEROY - Deuxième Adjoint au Maire
3. Monsieur Erick MORCHOISNE - Troisième Adjoint au Maire
4. Madame Sabrina VRIGNAUD - Quatrième Adjoint au Maire
5. Monsieur Gérard MORICEAU - Cinquième Adjoint au Maire
6. Madame Lucie JORGE - Sixième Adjoint au Maire
7. Monsieur Xavier CUVIER - Septième Adjoint au Maire
8. Madame Christelle ADAM - Huitième Adjoint au Maire

PRÉCISE que les personnes élues ont déclaré accepter d'exercer leurs fonctions.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Antoine MAQUIN

Madame Aurélie LEROY,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **30 MARS 2026**

Et sa publication le site internet de la commune le : **30 MARS 2026**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260329-DEL_29032026_03-DE

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260329-DEL_29032026_03-DE

